



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/0952/180 du 17 mai 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la société Catalyst Recovery Europe SA à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg, un élévateur à fourches de la marque MITSUBISHI, type FG30N, numéro de construction CF13G-02152.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 25 mai au 5 juillet 2022 inclus).

Pétange, le 23 mai 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre,